



# Document d'objectifs

Site Natura 2000 "FR 7401138 : Etang de la Pouge"



Co-pilotage

Co-pilotage et Maîtrise d'ouvrage



Maîtrise d'œuvre

Partenaire technique

**S.M.V.G**  
Syndicat Mixte Vienne-Gorre



Mai 2006

# Sommaire

Co-pilotage Co-pilotage et Maîtrise d'ouvrage.....	1
Maîtrise d'œuvre Partenaire technique.....	1
Mai 2006.....	2
Sommaire.....	3
Sommaire des illustrations.....	8
Introduction.....	11
1. Contexte général de l'étude.....	12
1.1. La démarche Natura 2000 et son cadre d'application.....	13
1.1.1. La procédure Natura 2000.....	13
1.1.2. La proposition de l'étang de la Pouge au réseau Natura 2000.....	13
1.1.3. Les acteurs impliqués.....	13
1.1.4. Démarches et politiques à prendre en compte.....	14
1.1.4.1. Le S.A.G.E. Vienne.....	14
1.1.4.2. Le Contrat de Rivière « Vienne moyenne ».....	15
1.1.4.3. Contrat de Restauration-Entretien Gorre-Graine.....	15
1.1.4.4. La politique départementale E.N.S.....	16
1.1.4.5. Le P.N.R. et sa Charte.....	16
1.2. Méthodologie.....	18
1.2.1. Étapes de travail.....	18
1.2.1.1. Diagnostic écologique.....	18
1.2.1.2. Diagnostic socio-économique.....	18
1.2.1.3. Définition des enjeux.....	19
1.2.1.4. Préconisations de gestion.....	19
1.2.2. Les études spécifiques réalisées.....	19
1.2.2.1. Les études naturalistes.....	19
1.2.2.1.1. Étude écologique globale.....	19
1.2.2.1.2. Inventaire entomologique.....	20
1.2.2.1.3. Inventaire odonatologique.....	20
1.2.2.1.4. Étude batracologique et herpétologique.....	20
1.2.2.1.5. Prospections mammalogiques.....	20
1.2.2.1.6. Étude ornithologique.....	20
1.2.2.1.7. Étude botanique complémentaire.....	21
1.2.2.2. Étude de la qualité des eaux.....	21
1.2.2.3. Des études complémentaires.....	22
1.2.2.3.1. Étude géographique.....	22
1.2.2.3.2. Étude préalable à la restauration de la Gorre et de la Graine.....	22
1.2.2.3.3. Étude bathymétrique.....	22
1.2.3. La concertation.....	22
1.2.3.1. Les entretiens individuels.....	23
1.2.3.2. Le Comité de pilotage.....	23
1.2.3.3. Les Groupes de Travail Thématiques.....	23
2. Diagnostic écologique.....	25
2.1. Présentation du site.....	26
2.1.1. Description générale.....	26
2.1.1.1. Localisation de l'étang de la Pouge.....	26
2.1.1.2. Le choix d'un périmètre pertinent.....	26
2.1.1.2.1. La prise en compte des anciens périmètres de protection de la ressource.....	26

2.1.1.2.2. Le réseau hydrographique.....	28
2.1.1.2.3. Le volet paysager.....	29
2.1.1.2.4. Les terrains situés en aval.....	29
2.1.1.2.5. L'impact du bassin versant.....	29
2.1.1.2.6. Le périmètre final.....	30
2.1.2. Description du milieu physique.....	32
2.1.2.1. Un climat océanique.....	32
2.1.2.2. Hydrologie et ressource en eau.....	32
2.1.2.2.1. Aspects quantitatifs.....	34
2.1.2.2.2. Aspects thermiques.....	36
2.1.2.3. La morphologie du plan d'eau.....	37
2.1.2.3.1. La géomorphologie : un fond de vallée encaissé.....	37
2.1.2.3.2. Le contexte géologique.....	39
2.2. La diversité biologique.....	40
2.2.1. Les habitats naturels.....	40
2.2.1.1. Description des milieux présents.....	40
2.2.1.1.1. Les habitats d'intérêt communautaire.....	43
2.2.1.1.2. Les habitats d'intérêt patrimonial.....	63
2.2.1.1.3. Les habitats communs.....	73
2.2.1.1.1.1. La chênaie acidiphile subatlantique.....	73
2.2.1.1.1.2. La chênaie-charmaie.....	78
2.2.1.1.1.3. Le taillis de Robiniers faux-acacia.....	78
2.2.1.1.1.4. Les pâtures à grands jones.....	79
2.2.1.2. Régression et disparition d'autres milieux remarquables.....	81
2.2.1.2.1. Landes humides atlantiques.....	81
2.2.1.2.2. Végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition.....	81
2.2.1.2.3. Roselières.....	82
2.2.1.3. Conclusion.....	82
2.2.2. La flore du site.....	85
2.2.2.1. Des espèces floristiques remarquables.....	85
2.2.2.2. Une espèce exotique et envahissante : la Jussie ( <i>Ludwigia grandiflora</i> ).....	88
2.2.3. La faune du site.....	88
2.2.3.1. Les espèces d'intérêt communautaire.....	88
2.2.3.2. Les espèces d'intérêt local.....	96
2.2.3.2.1. Les invertébrés.....	96
2.2.3.2.2. Reptiles et batraciens.....	97
2.2.3.2.3. L'avifaune.....	98
2.2.3.2.4. Le peuplement piscicole.....	102
2.2.3.2.5. Les mammifères.....	104
2.2.3.3. Conclusion.....	105
2.2.4. Une structure bocagère dégradée.....	107
2.2.5. Des problèmes de qualité de la ressource en eau.....	109
2.2.5.1. Un milieu eutrophe.....	109
2.2.5.2. Les conséquences des apports du bassin versant.....	111
2.2.5.2.1. Une qualité d'eau passable.....	111
2.2.5.2.2. Un état de conservation dégradé qui limite les capacités naturelles d'autoépuration du cours d'eau.....	112
2.2.5.3. Un impact sur le milieu récepteur.....	113
2.2.6. Un cadre paysager attractif en évolution.....	114
3. Diagnostic socio-économique.....	117
3.1. Le cadre général.....	118

3.1.1. Histoire et évolution du site.....	118
3.1.2. Le contexte foncier.....	119
3.1.3. Le contexte juridique.....	123
3.1.3.1. Une superposition de statuts de protection réglementaire.....	123
3.1.3.2. La protection des documents d'urbanisme.....	125
3.1.4. L'occupation du sol résolument rurale.....	126
3.2. Les activités socio-économiques.....	129
3.2.1. La gestion hydraulique.....	129
3.2.1.1. Les aménagements du plan d'eau.....	130
3.2.1.2. La régulation du niveau d'eau.....	131
3.2.2. L'agriculture, principale activité de subsistance sur le site.....	132
3.2.2.1. Les modes d'exploitation agricole.....	132
3.2.2.2. Pratiques agricoles locales et incidences écologiques.....	134
3.2.2.2.1. Le retournement des prairies.....	136
3.2.2.2.2. Les terres cultivées.....	136
3.2.2.2.3. Le pâturage.....	137
3.2.2.2.4. La pratique de la fauche.....	139
3.2.2.2.5. Les apports d'intrants.....	140
3.2.2.2.6. Le drainage des zones humides.....	140
3.2.2.2.7. L'usage des herbicides.....	140
3.2.3. L'exploitation du domaine forestier.....	140
3.2.3.1. Les pratiques sylvicoles.....	140
3.2.3.2. Les dégâts écologiques liés à la tempête de 1999.....	141
3.2.4. Un habitat rural périphérique et groupé.....	142
3.2.4.1. Les zones d'habitations en marge du site.....	142
3.2.4.2. Une incidence probable étant donné la proximité du réseau hydrographique.....	143
3.2.5. L'activité piscicole.....	144
3.2.5.1. Une pêche familiale de loisir.....	144
3.2.5.2. Des impacts supposés en terme de qualité d'eau et d'habitat.....	144
3.2.5.2.1. La composition non conforme du peuplement piscicole.....	144
3.2.5.2.2. La problématique de vidange.....	146
3.2.5.2.3. Quelques conflits d'usage.....	148
3.2.6. Le contexte cynégétique.....	151
3.2.7. Les activités touristiques.....	151
3.2.7.1. L'ouverture au public pour sa découverte.....	151
3.2.7.2. Naturalisme et pédagogie à l'environnement en perte de vitesse.....	152
3.3. Le cours d'eau.....	154
3.3.1. Les apports du bassin versant du Gorret.....	154
3.3.1.1. Un potentiel auto-épurateur diminué.....	154
3.3.1.2. Les activités anthropiques.....	154
3.3.1.2.1. Une agriculture dominante.....	156
3.3.1.2.2. L'assainissement domestique.....	157
3.3.1.2.3. Les étangs périphériques.....	159
3.3.1.2.4. Les autres incidences.....	159
3.3.1.2.5. Conclusion.....	159
3.4. Conclusion générale.....	160
4. Les problématiques de gestion.....	162
4.1. La prolifération du Ragondin.....	163
4.2. Le changement brutal des conditions hydrologiques.....	164
4.3. Une dynamique variable d'évolution des habitats riverains remarquables.....	166
4.4. La dégradation de la qualité de l'eau.....	166

4.5. Une dynamique d'envasement généralisée.....	168
4.6. Un paysage en mouvance.....	169
4.7. Conclusion.....	169
5. Enjeux et orientations de gestion.....	170
5.1. Objectifs d'habitats (code H).....	171
5.1.1. Enjeu stratégique a : Entretien et gestion compatibles des entités existantes.....	171
5.1.1.1. Mesure Natura 2000 : « Gestion extensive des prairies humides par la fauche plus éventuellement pâturage ».....	171
5.1.1.2. Mesure Natura 2000 : « Gestion des prairies maigres de fauche ».....	172
5.1.1.3. Mesure Natura 2000 : « Protection et gestion de l'Aulnaie-Frênaie ».....	173
5.1.1.4. Préconisations hors contrat Natura 2000 : « Maîtrise foncière au sein du site Natura 2000 ».....	173
5.1.2. Enjeu stratégique b : Restauration des entités existantes et de nouvelles entités.....	173
5.1.2.1. Mesures Natura 2000.....	174
5.1.2.1.1. « Restauration et gestion des mégaphorbiaies ».....	174
5.1.2.1.2. « Mise en défens des berges ».....	174
5.1.2.1.3. « Lutte et surveillance contre la prolifération de la Jussie ».....	175
5.1.2.1.4. « Restauration de mares ».....	176
5.2. Objectifs de Site (code S).....	176
5.2.1. Enjeu stratégique a : Réhabilitation des capacités d'accueil écologiques.....	177
5.2.1.1. Mesures Natura 2000 : « Lutte sélective contre la prolifération du Ragondin ».....	177
5.2.1.2. Préconisations hors contrat Natura 2000.....	178
5.2.1.2.1. « Étude préalable à l'aménagement d'un dispositif de filtration en amont de l'étang ».....	178
5.2.1.2.2. « Modification du peuplement piscicole ».....	178
5.2.1.3. Pistes d'actions complémentaires.....	179
5.2.1.3.1. « Gestion hydraulique en vue d'une restauration des habitats d'intérêt communautaire : abaissement du plan d'eau et opération de génie écologique ».....	179
5.2.1.3.2. « Sécurisation et équipement de l'ouvrage de vidange ».....	181
5.2.1.3.3. « Réhabilitation et gestion douce du lit et des fossés ».....	181
5.2.2. Enjeu stratégique b : Amélioration de la qualité de l'eau contribuant à la restauration des capacités d'accueil et écologiques du site.....	184
5.2.2.1. Préconisations hors contrat Natura 2000.....	184
5.2.2.1.1. « Vidange régulière du plan d'eau ».....	184
5.2.2.1.2. « Réglementation de l'appâtage piscicole ».....	184
5.2.2.2. Pistes d'actions complémentaires.....	185
5.2.2.2.1. « Restauration et entretien du réseau hydrographique du Gorret.....	185
5.2.2.2.2. « Maîtrise des pollutions diffuses ».....	186
5.2.2.2.3. « Gestion raisonnée et compatible des prairies riveraines du réseau hydrographique amont.....	187
5.2.3. Enjeu stratégique c : Amélioration et valorisation écologique globale du site.....	187
5.2.3.1. Préconisations hors contrat Natura 2000.....	188
5.2.3.1.1. « Restauration des boisements périphériques.....	188
5.2.3.1.2. « Plantation et entretien de haies ».....	188
5.2.3.2. Pistes d'actions complémentaires.....	189
5.2.3.2.1. Création d'une platière pour les oiseaux.....	189
5.2.4. Enjeu stratégique d : Animation, suivi et mise en valeur touristique, pédagogique et paysagère du site.....	189
5.2.4.1. Mesures Natura 2000.....	189
5.2.4.1.1. « Suivi scientifique ».....	189
5.2.4.1.2. « Animation du DOCOB ».....	190

5.2.4.1.3. « Valorisation pédagogique ».....	190
5.2.4.2. Pistes d'actions complémentaires.....	191
5.2.4.2.1. « Maintien et adaptation des dispositifs de protection ».....	191
5.2.4.2.2. « Réhabilitation paysagère et restauration du bâti traditionnel périphérique ».....	191
6. Fiches-action.....	193
Bibliographie.....	268
Annexes	

## Sommaire des illustrations

### Cartes :

Carte 1 : Localisation du Site Natura 2000 de l'étang de la Pouge.....	27
Carte 2 : Périmètre définitif du Site Natura 2000 FR 7401138 Etang de la Pouge.....	31
Carte 3 : Bassin versant de l'étang de la Pouge.....	33
Carte 4 : Répartition des habitats naturels au nord du site.....	41
Carte 5 : Répartition des habitats naturels au sud du site.....	42
Carte 6 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire.....	44
Carte 7 : Répartition des habitats d'intérêt patrimonial.....	64
Carte 8 : Répartition des habitats naturels communs.....	76
Carte 9 : Ancienne répartition des herbiers et ceintures de végétation aquatique.....	84
Carte 10 : Répartition des habitats d'espèces.....	106
Carte 11 : Altération du maillage bocager sur le domaine prairial périphérique de l'étang de la Pouge.....	108
Carte 12 : Points noirs paysagers du site de l'étang de la Pouge.....	116
Carte 13 : Structure cadastrale et parcellaire foncier du site Natura 2000.....	122
Carte 14 : Statuts de protection réglementaire du Site Natura 2000.....	124
Carte 15 : Répartition de l'occupation du sol sur le site.....	128
Carte 16 : Localisation des pratiques agricoles employées sur le site.....	134
Carte 17 : Zonage des activités de pêche et d'observation ornithologique sur l'étang de la Pouge.....	150
Carte 18 : Bilan des principales incidences écologiques sur le site Natura 2000.....	160

### Figures :

Figure 1 : Extrait du plan de la Charte du PNR Périgord Limousin et sa légende.....	17
Figure 2 : Bathymétrie de l'étang de la Pouge.....	38
Figure 3 : Le Gnaphale des marais, une plante hygrophile qui colonise certaines vasières de la queue d'étang.....	69
Figure 4 : La Massette, grande hélophyte qui recouvre la quasi intégralité de la typhaie.....	71
Figure 5 : : l'Iris, plante dominante de quelques groupements hygrophiles présents autour de l'étang de la Pouge.....	72
Figure 6 : Carte de répartition régionale du Carex faux-cyperus.....	85
Figure 7 : Carte de répartition de l'Agrion à longs cercoïdes, espèce aujourd'hui disparue du site. .	96
Figure 8 : Le Grèbe huppé, une espèce peu exigeante dont les effectifs nicheurs tendent à croître sur l'étang de la Pouge.....	99
Figure 9 : La Poule d'eau, une espèce inféodée à une épaisse végétation des rives que l'on ne retrouve que très isolément sur le plan d'eau.....	100
Figure 10 : Le Grèbe castagneux est un oiseau qui ne niche plus dans les herbiers aquatiques disparus de l'étang de la Pouge.....	100
Figure 11 : Le Héron pourpré, un échassier devenu rare sur l'étang depuis les changements floristiques de la fin des années 1980.....	100
Figure 12 : Le Héron cendré forme une colonie nicheuse depuis le début des années 1990 dans les boisements de la queue d'étang.....	101
Figure 13 : Un peuplement piscicole dominé par la carpe, cyprinidé caractéristique des eaux de seconde catégorie.....	103
Figure 14 : Le Ragondin, un rongeur exotique accusé d'une forte contribution à la régression de la végétation aquatique et littorale de l'étang.....	104
Figure 15 Localisation des secteurs où cette action serait envisageable.....	182



## Graphiques :

Graphique 1 : Suivi liminique 2003 de l'étang.....	35
Graphique 2 : Occupation du sol sur le site Natura 2000 de l'étang de la Pouge.....	126
Graphique 3 : Evolution de la côte de l'étang de la Pouge lors des printemps et été 2003 et 2004. ....	131
Graphique 4 : Modes de traitement agricole des parcelles constituant le domaine prairial du site Natura 2000.....	133
Graphique 5 : Modes de culture des parcelles constituant le domaine arable du site Natura 2000. ....	134
Graphique 6 : Evolution de la fréquentation de l'étang de la Pouge par les pêcheurs en 2003.....	149
Graphique 7 : Occupation du sol sur le linéaire du Gorret.....	155

## Photographies :

Photo 1 : Rigole alimentant l'étang, piétinée par le bétail.....	28
Photo 2 : Vue embrassante sur l'étang de la Pouge depuis un point élevé de la route de Leycuras, près du lieu-dit « La Besse ».....	29
Photo 3 : Prise en glace des eaux de l'étang durant les mois de janvier et février 1998.....	36
Photo 4 : La forme allongée et vaste de l'étang de la Pouge entouré de terres inclinées.....	38
Photo 5 : L'étang de la Pouge, une cuvette profonde aux berges souvent abruptes.....	39
Photo 6 : Berges abruptes.....	39
Photo 7 : Boisements hygrophiles à aulnes et saules en queue d'étang.....	63
Photo 8 : Mare végétalisée périphérique à l'étang de la Pouge.....	66
Photo 9 : Aspect végétalisé et très envasé, voire comblé, de la mare de la petite queue en rive ouest de l'étang de la Pouge (parcelle N°152).....	67
Photo 10 : Vasière latérale exondée en période estivale.....	67
Photo 11 : Groupements végétaux annuels colonisant en fin d'été les milieux vaseux émergés de la queue d'étang.....	68
Photo 12 : Ilots résiduels de formations à Baldingère sur la parcelle 123a-b.....	70
Photo 13 : Tâche de végétation à grands Carex à proximité d'une zone de source.....	71
Photo 14 : Une forêt caducifoliée dominée par le Chêne, le Châtaignier et le Charme.....	73
Photo 15 : Les arbres morts : des milieux bien vivants et précieux pour l'intérêt écologique du site.....	74
Photo 16 : L'environnement de la héronnière dégradé suite à la tempête.....	75
Photo 17 : Taillis de charme à sous-bois de Jacynthes riverain de la queue d'étang.....	78
Photo 18 : Taillis monospécifique de Robiniers implanté sur la parcelle aménagée.....	78
Photo 19 : Les Robiniers avancent et les essences indigènes abattues par la tempête ne peuvent recoloniser les lieux.....	79
Photo 20 : La jonçaille, une formation humide répandue très fréquemment pâturée.....	79
Photo 21 : Les ceintures de hauts joncs, des formations étroites et discontinues irrégulièrement implantées le long de l'étang et des ruisseaux périphériques.....	80
Photo 22 : Herbiers à nénuphars et ceintures de végétation sur l'étang de la Pouge à la fin des années 1970.....	81
Photo 23 : Les eaux et les rives nues de l'étang de la Pouge des années 2000.....	82
Photo 24 : Orchis laxiflora.....	85
Photo 25 : Ludwigia palustris.....	86
Photo 26 : Souchet brun, Cyperus fuscus.....	87
Photo 27 : Ludwigia grandiflora présente sur le poutour de l'étang.....	88
Photo 28 : Les eaux vertes de l'étang de la Pouge lors de l'été 2003.....	110
Photo 29 : Une perspective paysagère grandiose néanmoins affectée par la détérioration de l'habitat ancien et la régression du bocage.....	115

Photo 30 : Zone pâturée et piétinée le long de la rive de la parcelle N°112.....	138
Photo 31 : Le massif forestier du site Natura 2000, gravement atteint par la tempête de 1999 et propice à l'installation des ronciers et au développement des Robiniers faux-acacia, susceptibles de poser des problèmes de régénération naturelle.....	142
Photo 32 : Rigole dégradée.....	183
Photo 33 : Rigole restaurée.....	183
Photo 34 : Restauration de la végétation sur le Gorret.....	185
Photo 35 : 1ère étape d'enlèvement mécanisée des embâcles.....	186
Photo 36 : 2ère étape d'enlèvement mécanisée des embâcles.....	186
Photo 37 : 3ère étape d'enlèvement mécanisée des embâcles.....	186

#### Tableaux :

Tableau 1 : Estimation des débits de crue à l'étang de la Pouge.....	35
Tableau 2 : Températures superficielles enregistrées sur l'étang de la Pouge en 2000.....	36
Tableau 3 : Caractéristiques morphométriques de l'étang de la Pouge.....	37
Tableau 4 : Statuts des 7 espèces bio-indicatrices de l'intérêt avifaunistique de l'étang de la Pouge.....	98
Tableau 5 : Légende du tableau 4.....	99
Tableau 6 : Espèces et quantités de poissons pêchées lors des vidanges de 1995 et 2001.....	102
Tableau 7 : des mammifères identifiés sur l'étang de la Pouge.....	104
Tableau 8 : État de conservation du réseau de haies périphérique à l'étang de la Pouge.....	107
Tableau 9 : Liste des propriétaires dans le périmètre Natura 2000.....	121
Tableau 10 : Caractéristiques des 8 principales exploitations agricoles couvrant le site Natura 2000.....	133
Tableau 11 : Bilan des campagnes d'alevinage de l'étang de la Pouge de 1993 à 2003.....	145
Tableau 12 : Evolution des proportions de superficie et de population communales couvertes par le bassin versant du Gorret.....	154
Tableau 13 : Importance de l'activité agricole sur les territoires des 5 communes occupant le bassin versant du Gorret.....	156

# Introduction

L'étang de la Pouge constitue l'un des plus anciens plans d'eau de la région Limousin et en représente l'un des fleurons en ce qui concerne l'accueil et l'observation des oiseaux d'eau. C'est pourquoi acteurs locaux et services administratifs se sont depuis toujours préoccupés de son devenir, tandis qu'ils mettaient en exergue ses intérêts naturalistes et écologiques. Protégé dès 1945 au titre des paysages et monuments naturels, il fut inscrit dans la liste des Z.N.I.E.F.F.<sup>1</sup> en 1971 et n'a cessé depuis d'être reconnu comme site naturel remarquable revêtant un fort intérêt patrimonial.

Néanmoins, au gré de l'évolution des pratiques sur son bassin versant et des changements d'usages et d'affectations qu'a connu le plan d'eau au cours des années 1980, celui-ci a subi de conséquentes perturbations écologiques.

La résultante en fut progressivement une notable perte de qualités et de potentialités écologiques, s'accompagnant d'une certaine dégradation des milieux naturels et des espèces en place.

Au jour d'aujourd'hui, la retenue conserve toute sa renommée mais sa fragilité exige une restauration globale de son environnement, sous peine de voir irréversiblement se modifier un site naturel régional majeur.

C'est là tout l'enjeu de la démarche européenne Natura 2000 qui, vouée à la conservation par une gestion appropriée des sites contenant habitats et espèces d'Intérêt Communautaire, intéresse depuis sa nomination dans les listes de candidatures en 1996, l'étang de la Pouge et ses annexes écologiques. La proposition d'intégration de cet espace phare au futur réseau Natura 2000 des sites européens préservés ayant été confirmée en 1998, le présent rapport, qualifié de Document d'Objectifs, dressera un état des lieux du site susceptible d'asseoir une réflexion d'ensemble concernant les enjeux de gestion à poursuivre et les préconisations à proposer et mettre en œuvre.

Une première étape se compose donc d'un double diagnostic approfondi des caractéristiques écologiques de l'étang et des activités socio-économiques qui s'y exercent et en dépendent en partie. Les résultats de diverses études indépendantes ont pour cela été analysés et synthétisés. Les principaux axes de réflexion destinés à satisfaire les enjeux Natura 2000 et les objectifs de conservation et de réhabilitation des milieux et espèces naturelles emblématiques sont dans un second temps exposés. Les actions enclines à parfaire ces enjeux sont finalement présentées et détaillées en terme de modalités d'application.

---

<sup>1</sup> Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

## **1. Contexte général de l'étude**

## 1.1. La démarche Natura 2000 et son cadre d'application

### 1.1.1. La procédure Natura 2000

Dans un souci de préserver et d'améliorer leur patrimoine naturel, les États membres de l'Union Européenne ont validé le 21 mai 1992 la Directive 92/43 dite « Directive Habitats ». Celle-ci préconise le maintien de la biodiversité par la conservation d'habitats naturels. Il s'agit de milieux rares ou remarquables à l'échelle européenne qui se définissent comme indispensables à la survie d'espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire menacées ou en régression.

La Directive Habitats poursuit deux finalités :

- Définir des Zones Spéciales de Conservation,
- Constituer de façon cohérente le futur réseau européen de sites Natura 2000 protégés.

Trois grands principes président à la mise en œuvre de la Directive Habitats :

- Elle dépend des États membres de l'Union Européenne avec une obligation de résultats : désigner des sites Natura 2000 contenant des habitats à conserver et veiller à leur préservation,
- La gestion à développer prend en compte les exigences économiques, sociales et culturelles locales,
- Les mesures doivent être contractuelles et volontaires et sont le plus souvent appliquées par les acteurs du terrain (propriétaires, exploitants).

Pour mener à bien cette mission sur le territoire français, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable prévoit en préalable la réalisation d'un Document d'Objectifs pour chaque site retenu. Il s'agit d'un document de planification des actions à mener en faveur de la biodiversité.

### 1.1.2. La proposition de l'étang de la Pouge au réseau Natura 2000

Une première liste avait été établie en 1996 par la Région Limousin afin de notifier au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement un certain nombre de sites susceptibles d'être intégrés au futur réseau Natura 2000. Figurant sur celle-ci, la candidature de l'étang de la Pouge se justifiait par la mention d'une espèce et d'un habitat d'intérêt communautaire sur les inventaires Z.N.I.E.F.F. première génération de 1971, éléments non identifiés depuis sur le site.

La proposition de l'étang fut néanmoins confirmée et reconduite en 1998, la nécessité d'une réhabilitation écologique, la persistance de potentialités naturalistes intéressantes et le maintien d'autres habitats d'intérêt communautaire reliques légitimant tout à fait ce positionnement (Conseil général de la Haute-Vienne, 1999).

### 1.1.3. Les acteurs impliqués

Propriétaire de l'espace considéré, le Conseil général de la Haute-Vienne assure la maîtrise d'Ouvrage du projet, en coopération avec les services de l'État, représentés à l'échelon régional par la D.I.R.E.N.<sup>2</sup> Limousin et à l'échelon départemental par la Préfecture de la Haute-Vienne. La D.I.R.E.N. et le Conseil général assure le copilotage de la mise en œuvre de la procédure Natura 2000.

Retenu et mandaté sur proposition technique et financière le 19 juillet 2002 par les deux maîtres d'ouvrage, le Syndicat Mixte Vienne-Gorre (S.M.V.G.<sup>3</sup>) a été désigné opérateur local pour l'animation et la conduite du dossier. Lui revient donc en cette qualité le soin de rédiger de manière partenariale un Document d'Objectifs conforme à la volonté du Conseil général, aux orientations de l'État et de l'Union

<sup>2</sup> Direction Régionale de l'Environnement.

<sup>3</sup> Syndicat Mixte Vienne Gorre.

Européenn. Il assure par ailleurs le bon déroulement de la concertation locale et établit les propositions (cf. *Annexe N°1*).

Un Comité de pilotage est désigné par le Préfet de département qui en élabore la liste des membres (cf. *Annexe N°2*). Il représente l'organe central du processus de concertation qui examine, amende et valide les propositions et documents que lui soumettent les maîtres d'ouvrages et le maître d'œuvre intervenant pour leurs comptes.

L'opportunité de mettre en place des groupes de travail thématiques autour des problématiques de gestion du site a été saisie, afin d'associer plus largement les acteurs locaux à la définition de l'état initial et à l'élaboration des propositions d'actions.

Dans le prolongement de sa politique de soutien technique et logistique aux structures intercommunales chargées de la gestion intégrée des milieux aquatiques, le P.N.R.<sup>4</sup> Périgord-Limousin met à disposition un partenariat technique et méthodologique, particulièrement pour un site contribuant sensiblement à l'attrait touristique et naturaliste de son territoire (Syndicat Mixte Vienne-Gorre, 2002).

#### 1.1.4. Démarches et politiques à prendre en compte

Un certain nombre de procédures réglementaires, d'outils de planification et d'engagements politiques sont actuellement en cours de réflexion ou d'application sur le territoire concerné, en matière de préservation de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques. Leurs dispositions feront donc partie intégrante des choix stratégiques faits dans le cadre du Document d'Objectifs Natura 2000 sur l'étang de la Pouge, avec parfois la nécessité de satisfaire à des exigences de conformité ou de compatibilité avec ces diverses logiques d'aménagement du territoire.

##### 1.1.4.1. Le S.A.G.E.<sup>5</sup> Vienne

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 établit un principe fondamental : « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ; sa protection et sa mise en valeur sont d'intérêt général ». Afin d'encadrer la gestion équilibrée de la ressource en eau, qu'elle impose sur le territoire de six grands bassins géographiques, la loi crée deux outils de planification majeurs. Les S.D.A.G.E.<sup>6</sup> fixent tout d'abord par bassin les grandes orientations. Les S.A.G.E. proposent un cadre structurant et commun pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée à l'échelle d'une entité hydrologique cohérente, généralement le bassin versant. Ces deux outils opérationnels ont été confirmés comme moyens privilégiés de mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000, visant à atteindre en 2015 une bonne qualité d'eau sur les districts hydrographiques de l'ensemble du territoire communautaire.

Un temps demeuré en suspend, la dynamique de S.A.G.E. initiée dès 1991 sur le territoire de la Vienne s'est vu relancée à la demande des Régions Limousin et Poitou-Charentes, des D.I.R.E.N. et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Une étude sur les conditions de relance du S.A.G.E. Vienne a en effet été menée à bien entre juillet 2001 et mars 2002 par le Cabinet conseils NICAYA et la Société du Canal de Provence, débouchant sur une méthodologie engagée au printemps 2002 (Conseil Régional du Limousin, 2001-2003).

Un déroulement en quatre étapes a finalement été décidé :

- Émergence de la valeur du patrimoine aquatique et évaluation des conditions de préservation de cette richesse,
- Appropriation commune d'une connaissance des enjeux, des besoins et des contraintes de gestion du bassin,
- Définition de scénarii,
- Élaboration finale du document de planification.

---

<sup>4</sup> Parc Naturel Régional.

<sup>5</sup> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

<sup>6</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La phase de concertation a réuni nombre d'acteurs locaux au sein de commissions géographiques et thématiques chargées de guider la rédaction d'un diagnostic, d'enjeux et de scénarii d'intervention selon quatre orientations majeures :

- Qualité de la ressource aquatique,
- Quantité et circulation de l'eau,
- Gestion des espaces et espèces,
- Cohérence territoriale et communication.

Le 5 novembre 2004, le SAGE a été approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission Locale de l'Eau, ce qui marque la fin de la phase d'élaboration et le début de la consultation. Suite à la phase de consultation, le SAGE a été définitivement approuvé le 17 janvier 2006.

Les préoccupations du dossier Natura 2000 « Étang de la Pouge » ne manqueront pas, dès lors, d'intégrer ces différents éléments de manière à satisfaire aux grands enjeux du bassin versant de la Vienne.

A ce titre, plusieurs orientations du S.A.G.E. rythmeront sans doute les réflexions conduites dans le cadre du Document d'Objectifs (Conseil Régional du Limousin, 2003) :

- Conforter la qualité des cours d'eau,
- Connaître et préserver les zones humides et le chevelu,
- Maintenir la biodiversité, les habitats et les espèces remarquables,
- Développer les activités de pleine nature,
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti, ainsi que le paysage.

#### 1.1.4.2. Le Contrat de Rivière « Vienne moyenne »

Initié et porté par le S.A.B.V.M.<sup>7</sup>, un projet de Contrat de rivière est actuellement à l'étude sur le territoire plus restreint du bassin de la Vienne moyenne, à l'échelle du bassin versant depuis l'agglomération de Limoges jusqu'au Pays de Charente limousine, dans le Confolentais.

Envisagé comme la traduction et l'application concrète et logique du S.A.G.E., le Contrat de rivière se présentera sous la forme d'une vaste programmation de travaux planifiée et menée dans le cadre d'une gestion globale du milieu hydrologique, programme dans lequel s'inséreront les actions répondant aux enjeux spécifiques à la démarche Natura 2000 sur l'étang de la Pouge.

#### 1.1.4.3. Contrat de Restauration-Entretien Gorre-Graine

A une échelle encore plus fine, celle des bassins versants de la Graine et de la Gorre, dont le principal affluent est le Gorret, alimentation majeure de l'étang de la Pouge, une dynamique de restauration des cours d'eau anime actuellement le Syndicat Mixte Vienne-Gorre qui a intégré la compétence sur les rivières en juin 2000.

Suite à une étude de préfiguration conduite par le Cabinet AQUASCOP, la mise en œuvre d'un programme de travaux a démarré en septembre 2004. Destinés notamment à effacer les dernières traces encore bien visibles de la tempête de décembre 1999, ceux-ci devraient à terme prendre la forme d'un Contrat de Restauration-Entretien signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui se réfèrera là encore aux objectifs Natura 2000 établis sur l'étang de la Pouge.

---

<sup>7</sup> Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne.

#### 1.1.4.4. La politique départementale E.N.S.<sup>8</sup>

En tant que site naturel appartenant au Conseil général de la Haute-Vienne, l'étang de la Pouge fait partie intégrante du réseau des E.N.S. et a donc pour vocation de devenir un pôle d'accueil touristique réservé à la préservation du patrimoine naturel et à son ouverture au public. A ce titre, l'enjeu est donc de faire de cet espace un point fort de l'activité touristique haut-viennoise, orienté vers la découverte de la nature et l'éducation à l'environnement.

#### 1.1.4.5. Le P.N.R. et sa Charte

L'étang de la Pouge se situe tout à fait au nord du territoire du P.N.R. Périgord-Limousin (*cf. Annexe N°3*). Sa gestion se doit en cela de respecter divers engagements pris en regard de la Charte du Parc.

Celle-ci constitue le document de référence du P.N.R. Périgord-Limousin. Contrat passé entre les régions, les départements et les communes adhérentes, il définit une politique de développement économique et de mise en valeur du patrimoine à mettre en œuvre sur 10 ans (1998-2008) et fixe des objectifs généraux dont un certain nombre concernent directement les enjeux Natura 2000 sur l'étang de la Pouge :

- ⇒ Préserver les milieux et ressources naturels,
- ⇒ Œuvrer en faveur d'espaces et de paysages de qualité,
- ⇒ Faire vivre le patrimoine culturel et encourager l'animation,
- ⇒ Favoriser un tourisme de qualité.

Constitué d'une carte au 1/100000<sup>ème</sup>, le plan du Parc fait partie intégrante de la Charte et en représente la traduction spatialisée (*cf. Figure 1*). Il caractérise les différentes zones du Parc selon leur nature et leur vocation dominante, en tenant compte de leurs particularités patrimoniales, socio-économiques et humaines. Il précise par ailleurs géographiquement l'application des orientations et des mesures de la Charte.

Document de référence pour le Syndicat Mixte du Parc et les collectivités adhérentes, il incarne un outil d'aide à la gestion et à l'aménagement cohérents de l'espace, sur lequel est fondé l'engagement des signataires de la Charte (P.N.R. Périgord-Limousin, 1997).

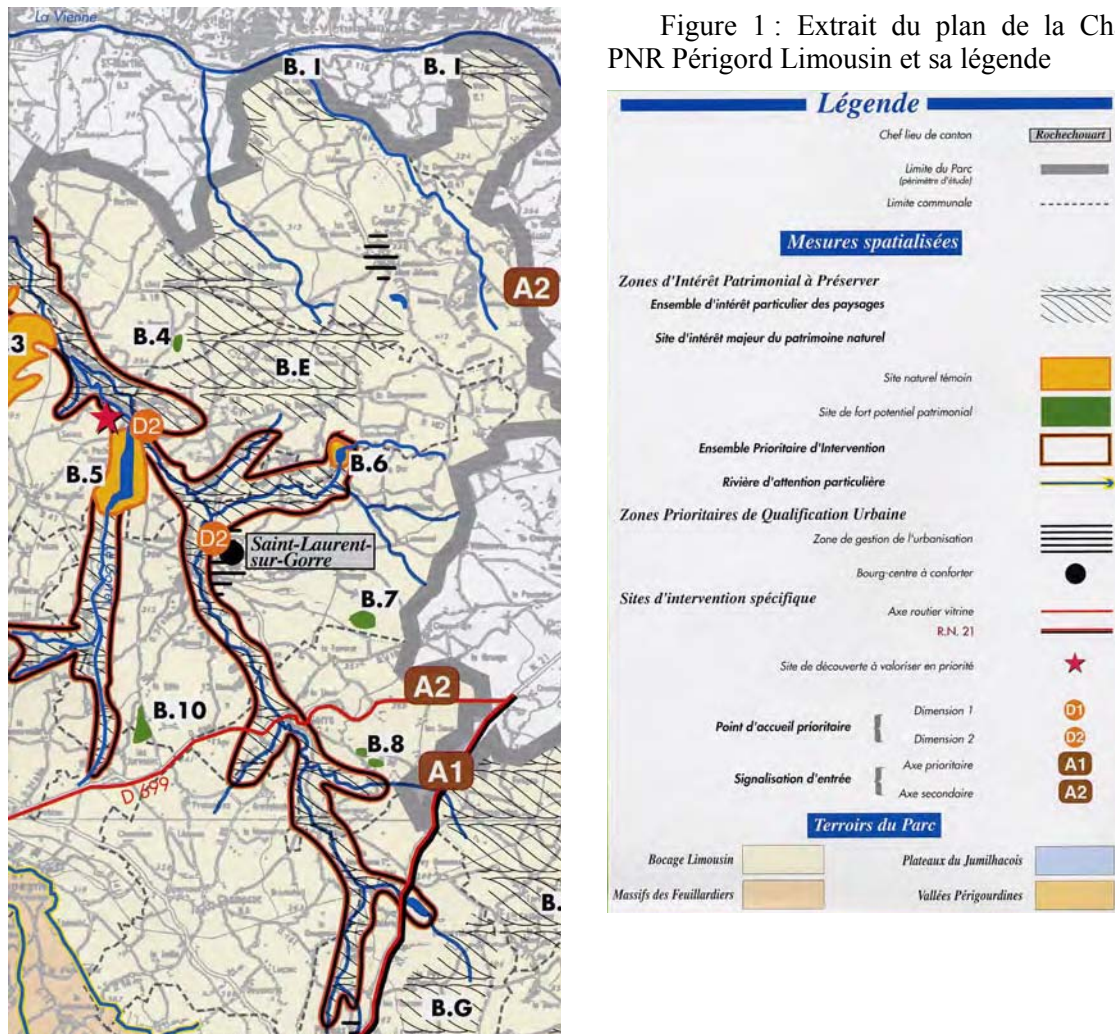
Selon ce plan, l'étang de la Pouge fait l'objet de plusieurs mesures :

---

<sup>8</sup> Espaces Naturels Sensibles du département.



Figure 1 : Extrait du plan de la Charte du PNR Périgord Limousin et sa légende



⇒ Ensemble d'Intérêt Particulier des paysages : Les vallées de la Gorre et du Gorret sont concernées. Ces ensembles correspondent à de Source : PNR Périgord Limousin, 1997 et ont un intérêt particulier sur le plan paysager. Leur identification est raisonnée dans le contexte des différentes unités paysagères du Parc et basée sur leur intérêt et leurs caractéristiques propres. Ces ensembles font l'objet de mesures d'ordre général et de mesures spécifiques, ayant pour vocation la sauvegarde et la mise en valeur de leur qualité paysagère,

⇒ Site Naturel Témoin : Ces sites remarquables du Périgord-Limousin et du patrimoine régional constituent les espaces d'intérêt patrimonial majeur du P.N.R., et ont vocation à en fonder le « réseau de sites naturels protégés ». Les programmes de préservation et de gestion des milieux naturels y sont mis en œuvre en priorité, au travers de plans de gestion et de mesures spécifiques proposées le cas échéant aux autorités compétentes,

⇒ Ensemble Prioritaire d'Intervention : L'étang de la Pougé se trouve ainsi qualifié au travers du bassin versant du Gorret. Lorsque ont été identifiés sur un même secteur géographique un ensemble d'intérêt particulier des paysages et un site naturel témoin, il relève alors d'une double priorité cumulative : l'intervention prioritaire. Celle-ci se traduit par la réalisation à titre prioritaire par les collectivités, le P.N.R. et leurs partenaires d'un programme d'expertise, de préservation, de gestion et de valorisation des divers éléments constituant l'ensemble (paysages, patrimoine bâti, patrimoine naturel...),

⇒ Site de découverte à valoriser en priorité : Ces sites naturels ou historiques ont pour fonction un accueil du public renforcé et organisé, à des fins de découverte pédagogique et touristique et d'organisation spatiale de la fréquentation structurée au sein d'un réseau,

⇒ Point d'accueil prioritaire de seconde dimension : Ils caractérisent des points majeurs d'information et d'accueil du public et sont les vecteurs privilégiés de l'image et de l'organisation de l'accueil touristique et pédagogique dans le Parc. Le gîte panda de Puy D'Eau répond à ses enjeux, celui-ci intégrant dans ses offres touristiques randonnées et promenades en bordure de rivières et autour de l'étang de la Pouge (P.N.R. Périgord-Limousin, 1997).

## 1.2. Méthodologie

### 1.2.1. Étapes de travail

La rédaction du Document d'Objectifs a globalement nécessité quatre principaux stades de réflexion.

#### 1.2.1.1. Diagnostic écologique

Tout d'abord, un état des lieux global détaillé et approfondi a été réalisé sur le périmètre d'étude envisagé autour de l'étang de la Pouge. Relative à la définition et à la localisation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial, et à la description de leur état de conservation, la réalisation de ce premier diagnostic s'est appuyée sur un certain nombre de démarches :

- Analyse poussée et synthèse bibliographique des différentes études spécifiques existantes,
- Sous-traitance d'une étude bathymétrique et limnologique,
- Relevés et inventaires complémentaires de terrain échelonnés entre le printemps 2002 et l'été 2003,
- Observations de terrain quotidiennes mesurant l'évolution globale du milieu,
- Suivi limnométrique hebdomadaire,
- Etude botanique complémentaire réalisée en 2005.

Les principales problématiques écologiques ont été mesurées au cours de cette phase préliminaire.

#### 1.2.1.2. Diagnostic socio-économique

Ensuite, les activités socio-économiques s'exerçant sur le site ou en dépendant directement ont été inventoriées puis décrites.

Une étude fine de la structure du parcellaire cadastral et de l'occupation du sol a servi de base à cette seconde partie de l'étude.

Suite à l'examen approfondi de l'ensemble des sources d'informations bibliographiques disponibles, de nombreuses prises de contacts ont par ailleurs été nécessaires, tant avec les usagers du milieu qu'avec les acteurs touchant de près ou de loin à la gestion du plan d'eau et de son environnement proche. Ce fut l'une des dimensions majeures du travail de concertation détaillé à la fin de cette partie du rapport.

Nombre d'observations in situ ont enfin régulièrement alimenté l'inventaire socio-économique, en particulier en ce qui concerne l'évolution des pratiques culturelles et des usages, dans le temps et dans l'espace.

Les incidences des activités humaines sur la qualité et la pérennité des habitats naturels ont plus précisément été étudiées.

#### 1.2.1.3. Définition des enjeux

A partir des conclusions tirées de la phase diagnostic, les principaux enjeux et objectifs de gestion ont été listés, justifiés et validés en Comité de pilotage comme étant les axes majeurs de réflexion et de travail, pour la mise en œuvre d'un développement durable et d'une gestion appropriée du site.

#### 1.2.1.4. Préconisations de gestion

Des propositions d'actions concrètes ont enfin été faites dans le but de satisfaire à ces enjeux. Ces pratiques se veulent compatibles avec la préservation et la valorisation des richesses naturelles du site, fondements de son intérêt vis-à-vis de la démarche Natura 2000.

La consultation d'experts et d'acteurs de terrain a largement contribué à la définition précise des modalités d'application de ces mesures de gestion sous la forme de cahier des charges.

Le chiffrage estimatif, les possibilités de financement et les conditions d'indemnisation des interventions susceptibles de donner lieu au passage de contrats ont été détaillés, afin de rendre le plus opérationnelles possible les préconisations retenues.

### 1.2.2. Les études spécifiques réalisées

Les résultats de diverses études ciblées sur différentes thématiques ont alimenté les réflexions et le diagnostic Natura 2000.

#### 1.2.2.1. Les études naturalistes

Un certain nombre de pré-diagnostic écologique ont été commandés dès 2000 par le Conseil général de la Haute-Vienne afin de bénéficier d'un premier état des lieux de l'étang de la Pouge. Leur bilan constitue le canevas des inventaires biologiques du Document d'Objectifs.

##### 1.2.2.1.1. Étude écologique globale

E.N.L.<sup>9</sup> a proposé dès septembre 2000 une étude écologique complète de l'étang de la Pouge qui a livré la très grande majorité des informations concernant les habitats et espèces recensées sur cet espace. Ce rapport traite tant des milieux naturels en place que des propositions d'intervention vouées à les conserver.

Afin de cartographier les milieux qui composent les abords de l'étang, ceux-ci ont été classés selon les grandes unités écologiques qu'ils forment au regard de leur composition floristique. Les formations végétales inscrites à la Directive Habitat (DH/92/43/CEE) ont été mentionnées. La cartographie de l'ensemble de l'étang et de son pourtour a nécessité deux journées de terrain les 26 octobre et 9 novembre 1999 et deux journées pour l'analyse des données et la réalisation graphique.

---

<sup>9</sup> Espaces Naturels du Limousin.

Un rapport intermédiaire fait état des premiers résultats en mars 2000.

Des prospections complémentaires ont été effectuées afin de recenser de nouveaux végétaux, voire de nouvelles formations végétales non visibles lors des inventaires d'automne. Deux journées supplémentaires ont dès lors été consacrées à ces recherches les 24 mai et 30 juin 2000.

Le conservatoire s'est lui-même appuyé sur un certain nombre d'inventaires naturalistes sous-traités auprès de plusieurs associations de protection de la nature.

#### 1.2.2.1.2. Inventaire entomologique

L'étude des insectes a été confiée à la S.E.L.<sup>10</sup> et a été principalement orientée vers le recensement des coléoptères présents sur l'étang et ses abords immédiats. L'examen de cet ordre entomologique réside dans le fait que les coléoptères sont potentiellement les plus abondants dans les milieux présents.

Les inventaires ont été effectués durant le printemps et l'été 2000. Prés pâturés, végétation hygrophile riveraine, milieux boisés et plages de diverses granulométries constituent les habitats prospectés.

#### 1.2.2.1.3. Inventaire odonatologique

Libellules et demoiselles ont été recensées et identifiées par la S.L.O.<sup>11</sup> au cours de campagnes conduites les 24 mai et 30 juin 2000.

#### 1.2.2.1.4. Étude batracologique et herpétologique

L'inventaire des espèces de batraciens et de reptiles rencontrées sur le site de l'étang de la Pouge a pour sa part été assuré par le G.M.H.L.<sup>12</sup> qui a pour cela effectué 5 demi-journées de terrain durant les périodes favorables à la reproduction des espèces : du début du printemps jusqu'au milieu de l'été pour les amphibiens (le 23 mars, le 30 mai et le 10 juillet 2000) et en fin de printemps et début d'été pour l'herpétofaune (le 30 mai, le 18 juillet et le 26 juillet 2000).

#### 1.2.2.1.5. Prospections mammalogiques

Le G.M.H.L. a également mené une courte étude sur la présence du ragondin (*Myocastor coypus*). L'estimation de la population figurant sur un étang faisant l'objet d'un protocole lourd et onéreux, l'association s'est contentée d'un comptage des individus rencontrés, d'un relevé des indices de présence et de l'identification des secteurs les plus fréquentés.

Deux demi-journées ont été mobilisées les 18 juillet et 26 juillet 2000, sachant que les autres espèces de mammifères contactées ont été listées au passage.

#### 1.2.2.1.6. Étude ornithologique

L'étude de l'avifaune du plan d'eau a été attribuée à la S.E.P.O.L.<sup>13</sup> qui la suit de manière régulière depuis 1975.

Les données consignées depuis lors au sein de la revue « EPOPS », bulletin de liaison mensuel de l'association, ont été interprétées, tandis que la S.E.P.O.L. a fourni le 18 juillet 2000 un

---

<sup>10</sup> Société Entomologique du Limousin.

<sup>11</sup> Société Limousine d'Odonatologie.

<sup>12</sup> Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

<sup>13</sup> Société d'Etude et de Protection des Oiseaux en Limousin.

document comportant une synthèse de l'ensemble des observations sur 128 espèces entre 1996 et 1998.

Pour 28 espèces considérées comme indicatrices, les données ont été plus étroitement analysées depuis 1975 afin de constater l'existence ou non d'une évolution des populations d'oiseaux directement inféodés à l'étang. Les informations sur la variation de la fréquentation avifaunistique de l'étang sont intéressantes car elles peuvent être corrélées avec son évolution écologique et en guider la gestion.

#### 1.2.2.1.7. Étude botanique complémentaire

En 2005, suite aux différentes réflexions menées sur la compatibilité entre la gestion hydraulique du site et l'implantation de végétations amphibies à Littorelles et Isoètes, le Conseil général a commandé au Conservatoire Botanique National du Massif Central une « Etude préliminaire aux travaux visant à restaurer ou favoriser l'implantation d'habitats d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000 ». L'objectif était de déterminer les conditions écologiques favorables à l'installation et au maintien de ces habitats, ainsi que l'évolution de la végétation au cours des 50 dernières années à l'aide de plusieurs campagnes de photographies aériennes.

Cette étude a permis de confirmer la présence et l'extension de 3 habitats d'intérêt communautaire, d'identifier 2 nouveaux habitats de la Directive et de préciser les préconisations de gestion pour ces habitats.

#### 1.2.2.2. Étude de la qualité des eaux

Suite à l'observation sur le terrain de signes révélateurs d'une retenue eutrophisée, le Conseil général a souhaité la mise en œuvre en 2000 d'un diagnostic précis destiné à déterminer plus précisément la qualité de l'eau de l'étang de la Pouge.

Le Cabinet AQUAGESTION a été chargé de l'opération, conduite selon 5 thèmes soumis à des protocoles bien définis, appliqués lors d'une campagne hivernale (février 2000) et d'une autre en période d'étiage estival (juillet 2000).

Ont été analysés :

➤ L'aspect physico-chimique à partir d'échantillons réalisés grâce à l'emploi d'une pompe thermique à différentes profondeurs. L'opération a permis la mesure sur place des paramètres élémentaires (température, conductivité, pH, taux d'oxygène dissous) et des prélèvements soumis à l'expertise du Laboratoire Départemental d'Analyses de Limoges concernant les autres critères habituels,

➤ L'aspect sédiment, la récolte ayant été réalisée par carottage à l'aide d'un système de micro-forage et l'analyse effectuée au laboratoire,

➤ L'aspect hydrobiologique grâce à une série d'I.B.G.N.<sup>14</sup> appliqués sur le cours d'eau d'alimentation de l'étang, en amont de la retenue puis en aval et jusqu'à la confluence avec la Gorre, afin de mesurer la distance de rétablissement des éventuelles perturbations,

➤ L'aspect phytoplancton, collecté par filtration à partir d'un filet à plancton et déterminé au microscope,

➤ L'aspect zooplancton suivant une méthodologie similaire.

Le volet piscicole a été traité à la marge, sans aucune investigation lourde telle que capture au filet ou technique d'échosondage, à partir d'informations non exhaustives provenant d'enquêtes auprès des pêcheurs et visant simplement à approcher les résultats probables de la vidange de 2001.

---

<sup>14</sup> Méthode de l'Indice Biologique Global Normalisé faisant l'objet d'une norme française homologuée.

### 1.2.2.3. Des études complémentaires

#### 1.2.2.3.1. Étude géographique

Une étude géomorphologique et hydrologique de l'étang de la Pouge a été conduite par Mademoiselle Sandrine REBERAC, dans le cadre de son mémoire de maîtrise en géographie physique à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Limoges au cours de l'année universitaire 1997-1998.

Cet ouvrage apporte de précieux renseignements quant à la description géomorphologique, l'analyse hydrodynamique, l'étude thermique et l'estimation des problèmes de pollution du plan d'eau.

#### 1.2.2.3.2. Étude préalable à la restauration de la Gorre et de la Graine

Le Syndicat Mixte Vienne-Gorre a adopté par délibération syndicale en date du 19 juin 2002 la réalisation d'une étude préalable à la restauration des rivières des bassins versants de la Gorre et de la Graine et a mandaté pour ce faire le Cabinet d'étude AQUASCOP.

Concernant entre autres la vallée du Gorret, principal affluent de la Gorre qui alimente directement l'étang de la Pouge, cette étude vise à la fois à l'amélioration des connaissances du milieu, la proposition de solutions adéquates pour gérer les problèmes rencontrés sur le bassin et réhabiliter le milieu hydrologique ainsi que la reconquête de la qualité des eaux à grande échelle.

Trois volets ont ainsi apporté des informations utiles sur le bassin versant de l'étang de la Pouge :

- L'état des lieux des réseaux hydrographiques remis en février 2003,
- La programmation de travaux en vue de la signature d'un Contrat Restauration-Entretien avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne rendue courant octobre 2003,
- Le programme global de gestion intégrée des bassins versants achevé en cours d'année 2004.

#### 1.2.2.3.3. Étude bathymétrique

Le Département de Géographie de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Limoges a finalement réalisé une étude géographique et limnologique de l'étang de la Pouge qui a livré en avril 2003 le profil bathymétrique de la retenue, précisé ses principales caractéristiques morphométriques jusque là estimées et permis la modélisation de divers scénarii de gestion du niveau d'eau.

La réalisation des campagnes de terrain en mars 2003 (relevés au G.P.S. et mesures de profondeurs grâce à une perche sondeuse) a été facilitée par l'apport matériel de l'A.I.G.L.E.<sup>15</sup>.

Les doctorants de l'université ont également fourni d'intéressantes données physicochimiques, notamment en ce qui concerne le suivi thermique de l'étang.

### 1.2.3. La concertation

La concertation locale, c'est-à-dire l'association des acteurs locaux, des décideurs et des experts à la réflexion Natura 2000, fut le maître mot de la démarche employée, depuis la rédaction du diagnostic jusqu'à la formulation des préconisations de gestion.

Les atouts de cette étroite et constante consultation sont de plusieurs ordres :

---

<sup>15</sup> Association à Intérêt Géographie, Limnologique et Environnemental.

- ⇒ Présentation du projet à la source et information quand aux modalités et aux conditions de mise en œuvre,
- ⇒ Rassemblement des données, éléments de diagnostic et documents d'étude disponibles auprès des acteurs ressources du territoire, afin d'alimenter la rédaction du Document d'Objectifs,
- ⇒ Enrichissement à partir des connaissances concrètes et appliquées des acteurs de terrain,
- ⇒ Exploitation des témoignages, des retours d'expérience et appel à la mémoire des résidants et usagers locaux, relatifs aux héritages historiques du site et à la description de son évolution,
- ⇒ Recueil des réactions et des avis formulés par chacun des ayants droit et des parties prenantes dans la gestion du site, destiné à faire part au comité de pilotage des principales attentes et revendications émanant de l'échelon local de manière à le guider dans ses choix et à orienter ses prises de décision.

La concertation s'est faite selon trois méthodes principales.

#### 1.2.3.1. Les entretiens individuels

Une série d'entretiens semi-directifs a été conduite dans un premier temps auprès d'un grand nombre d'experts techniques, financiers et administratifs impliqués dans la gestion de l'étang de la Pouge (cf. *Annexe N°4*), puis au niveau des principaux propriétaires, ayants droit et exploitants riverains du plan d'eau (cf. *Annexe N°5*).

L'utilisation d'un guide d'entretien modulable en fonction du type d'interlocuteur a encadré le déroulement de ces échanges (cf. *Annexe N°6*).

#### 1.2.3.2. Le Comité de pilotage

Structure décisionnelle et consultative co-présidée par le Préfet de département et le Conseil général et animée par le maître d'ouvrage (Département de la Haute-Vienne) et l'opérateur local, le Comité de pilotage a matérialisé au cours de quatre réunions successives la dynamique de concertation (cf. *Annexe N°7*) :

- ⇒ 1<sup>ère</sup> réunion le 20 décembre 2002 pour le lancement officiel de l'opération,
- ⇒ 2<sup>ème</sup> réunion le 21 octobre 2003 vouée à la présentation et à la validation du diagnostic, à l'approbation définitive du périmètre Natura 2000, puis à la sélection des propositions de gestion à retenir et approfondir,
- ⇒ 3<sup>ème</sup> réunion le 04 mai 2004 pour la prévalidation du D.O.C.O.B.<sup>16</sup> et le choix des scénarii et orientations de gestion, notamment en ce qui concerne la gestion hydraulique du plan d'eau,
- ⇒ 4<sup>ème</sup> réunion le 1 juillet 2005 pour la validation définitive du D.O.C.O.B. en phase opérationnelle et la définition des actions à mettre en œuvre.

#### 1.2.3.3. Les Groupes de Travail Thématiques

Possibilité offerte à l'opérateur local dans le cadre du cahier des charges fourni par les co-maîtres d'ouvrage et de la proposition technique et financière établie en mai 2002 et approuvée le 19 juillet 2002, la mise en place de trois groupes de réflexion distincts a été organisée :

- ⇒ Groupe 1 : Préservation de la biodiversité,
- ⇒ Groupe 2 : Gestion des ressources aquatiques et piscicoles,
- ⇒ Groupe 3 : Mise en valeur touristique.

---

<sup>16</sup> Document d'Objectifs Natura 2000.

L'objectif de ces ateliers de travail a été de réunir l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la gestion de l'étang de la Pouge autour des mêmes défis : « Dresser de manière concertée l'état des lieux du site, identifier les problématiques majeures qui conditionnent sa gestion, en extraire les principaux enjeux et objectifs de gestion à se fixer pour l'avenir et s'entendre sur les actions à mettre en œuvre à plus ou moins court terme dans le cadre de la démarche Natura 2000, afin de concourir au développement durable de cet espace ».

L'intérêt de l'exercice est évidemment de recueillir sur ces différents points les opinions des acteurs représentés et non de décider, tâche incombant aux maîtres d'ouvrage et au comité de pilotage. L'ensemble des personnes souhaitant s'investir a donc la possibilité de formuler ses souhaits et ses avis, de sorte que le bilan de ces séances de concertation fournisse aux décideurs le reflet des préoccupations et des représentations locales, outil fondamental d'aide à la décision.

En terme de méthode, il a été choisi de projeter pour chacun des thèmes abordés quatre présentations synthétiques et illustrées de manière à appuyer les débats :

- ⇒ Les atouts du site,
- ⇒ Les problématiques susceptibles de nuire à sa préservation,
- ⇒ Les enjeux et objectifs de gestion qui en découlent,
- ⇒ Les actions pouvant être proposées pour les satisfaire.

Les axes de réflexion présentés constituent un cadre commun à partir duquel naissent les échanges et sur lequel les participants livrent leurs impressions et leurs réactions.

Une analyse patrimoniale plus fine a par ailleurs été proposée sur la base d'une grille de critères à compléter. Il a ainsi été demandé aux personnes présentes de faire émerger de ces présentations et de leur discours, selon leur point de vue d'acteur et leurs propres intérêts mais aussi et avant tout dans le cadre des enjeux Natura 2000, un certain nombre de conclusions :

- ⇒ Les atouts majeurs de l'étang de la Pouge,
- ⇒ Les principales problématiques de gestion du site,
- ⇒ Le classement hiérarchique des enjeux identifiés, par ordre d'importance et de priorité,
- ⇒ Quatre actions à préconiser qui soient jugées efficaces et envisageables,
- ⇒ Deux actions à éviter qui soient jugées inutiles ou secondaires et délicates à mettre en œuvre.

Trois séances de travail ont ainsi été programmées, à raison de une par groupe (*cf. Annexe N°8*) :

- ⇒ Groupe 1 : 13 mai 2003,
- ⇒ Groupe 2 : 16 mai 2003,
- ⇒ Groupe 3 : 26 mai 2003.

L'élargissement du débat au grand public a finalement été possible au cours d'une réunion publique d'information organisée en janvier 2004.



## **2. Diagnostic écologique**

## 2.1. Présentation du site

### 2.1.1. Description générale

#### 2.1.1.1. Localisation de l'étang de la Pouge

L'étang de la Pouge, de latitude 45°47'43'' nord et de longitude 0°64'38'' est, se situe sur la bordure ouest du bas-plateau limousin, au sein du département de la Haute-Vienne et appartient au canton de Saint-Laurent-sur-Gorre. Implanté par barrage au lieu-dit « La Pouge », il est localisable sur la carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup> : Saint-Junien 1931 Est (cf. Carte 1).

A cheval sur les communes de Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Cyr et Saint-Auvent qui concentrent les  $\frac{3}{4}$  de l'étang et du site étudié, la cuvette s'étend sur une large superficie et représente l'une des plus volumineuses de la région Limousin.

Cet étang proche de la vallée de la Vienne se trouve à une trentaine de kilomètres à l'ouest de l'agglomération de Limoges, sur le territoire du P.N.R. Périgord-Limousin.

L'étang fut creusé à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle sur le cours du Gorret, affluent principal de la Gorre qui se jette elle-même dans la Vienne, au niveau du hameau de La Pouge sur la commune de Saint-Auvent. Étang d'origine anthropique, la date exacte de sa mise en eau n'est pas connue, Cassini (1714-1784) l'ayant déjà répertorié lors de son entreprise de cartographie nationale à l'échelle du 1/86400<sup>ème</sup> (cf. *Annexe N°9*).

Le cours principal du Gorret est largement encaissé, particulièrement dans sa partie aval. La vieille voie antique préférerait l'interfluve, « *Podium* » en romain, dérivant finalement en « *Pouge* » en dialecte Limousin (*le passage*). Ainsi, quand le Gorret fut barré, il donna naissance à un étang profond dès l'origine (TOUCHART Laurent, 2001).

#### 2.1.1.2. Le choix d'un périmètre pertinent

La première dénomination du site susceptible d'être désigné dans le réseau Natura 2000 (site N°31-HV) correspondait en 1996 à un périmètre de 113 ha qui incluait un autre site, l'étang du Moulin de la Ribière, pour environ 33 Ha (cf. *Annexe N°10*). Les propositions étaient alors calquées sur les inventaires ZNIEFF de 1985.

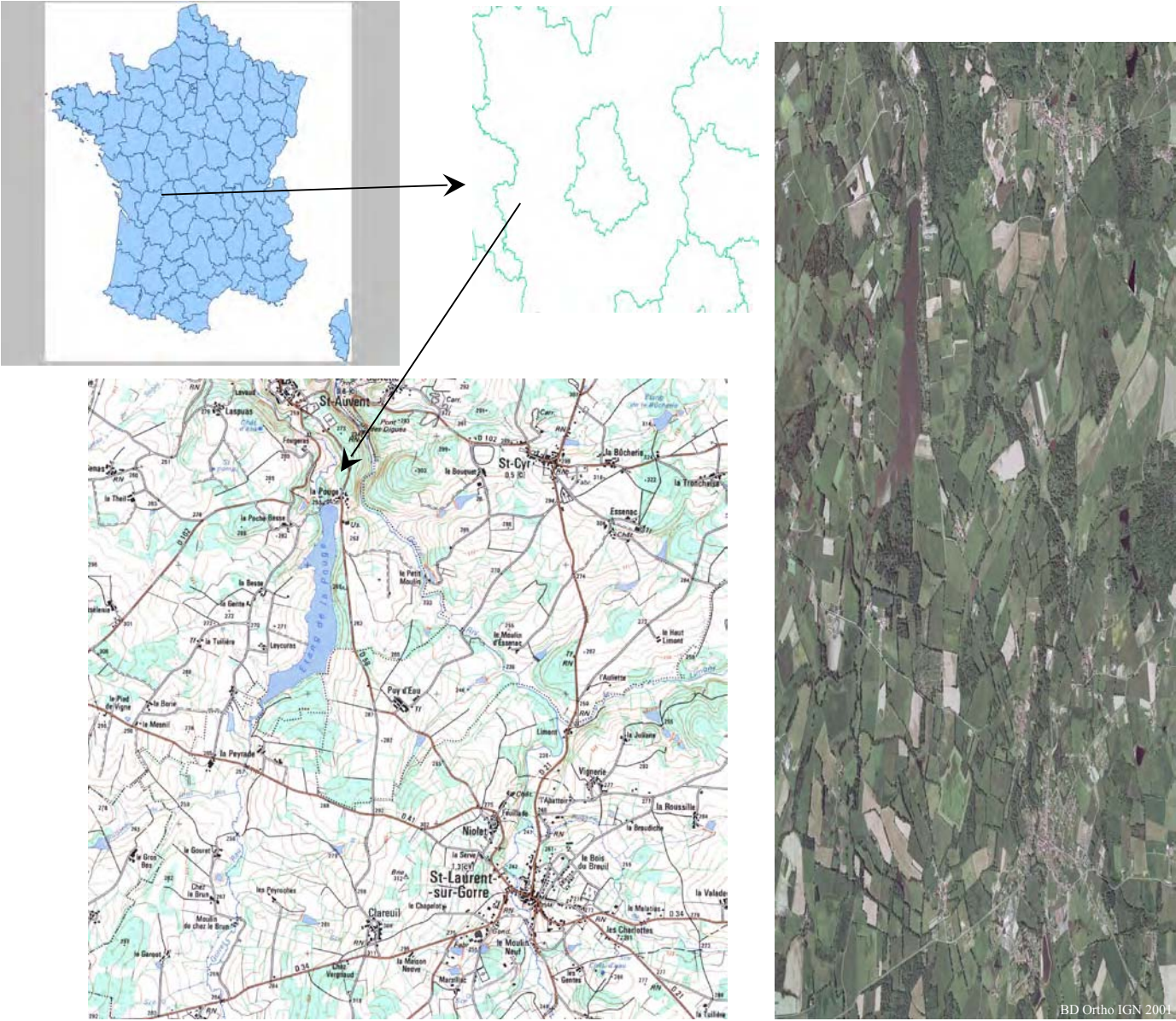
Depuis la mise à jour de février 1998, les limites actuelles du site Natura 2000 (site N°SPN/1138) lui confèrent une superficie de 50 ha, répartie entre 32 Ha de plan d'eau et 17 ha de dépendances, qui correspondent principalement aux parcelles périphériques acquises par le Conseil général auprès du Syndicat Vienne-Briance-Gorre. (cf. *Annexe N°11*).

Toutefois, il nous a semblé pertinent de retenir pour la réalisation du diagnostic un périmètre sensiblement plus important, intégrant de nouveaux terrains dont l'analyse paraît enrichissante. L'extension des limites du site Natura 2000, proposée au comité de pilotage et entérinée lors de la seconde réunion du 21 octobre 2003, suit dès lors diverses logiques (cf. *Annexe N°12*).

##### 2.1.1.2.1. La prise en compte des anciens périmètres de protection de la ressource

Par un Arrêté déclaratif d'Utilité Publique datant du 15 février 1988, Monsieur le Préfet de Haute-Vienne instituait officiellement les périmètres de protection de la ressource en eau de l'étang, vouée alors à la constitution d'une réserve d'eau potable.

Carte 1 : Localisation du Site Natura 2000 de l'étang de la Pouge



Ainsi, une bande de terrain localisée sous la cote 252,30 et d'une largeur de 5 mètres au moins au-delà de la retenue formait le périmètre de protection immédiat, et une zone de servitude périphérique éloignée d'au moins 50 m de ce premier périmètre établissait le périmètre de protection rapproché (cf. *Annexe N°13*). Les parcelles incluses dans ces périmètres étaient soumises à l'adaptation des pratiques pour la préservation de la qualité de l'eau. La prescription du code des bonnes pratiques agricoles sur ces terrains attestait de l'incidence probable de leur gestion sur la qualité des eaux de l'étang.

Juridiquement, les restrictions d'usage affectées à cette zone s'appliquent encore de nos jours et l'influence des activités qui y sont exercées est tout autant d'actualité. Il semble donc logique d'intégrer ces parcelles dans le périmètre d'étude Natura 2000, dans le cadre de la problématique « qualité des eaux ».

#### 2.1.1.2.2. *Le réseau hydrographique*



Un certain nombre de rigoles et petits ruisseaux périphériques contribuent secondairement à l'alimentation en eau de la retenue et interfèrent nécessairement avec la qualité de ses eaux superficielles.

C'est pourquoi il paraît utile d'intégrer au périmètre Natura 2000 l'ensemble des parcelles immédiatement contiguës à ce réseau hydrographique secondaire. Prédiposées à la réception de rejets diffus et au drainage de flux potentiellement polluant, issus des parcelles cultivées, des écoulements de ferme ou des effluents domestiques des hameaux proches, ces sources d'alimentation directe du plan d'eau génèrent un réel impact sur la ressource aquatique du milieu. De plus, souvent accessibles aux troupeaux qui provoquent l'effondrement des berges et le piétinement de la végétation rivulaire, les rigoles occasionnent des apports sédimentaires non négligeables au plan d'eau (cf. Photo 1).

Photo 1 : Rigole alimentant l'étang, piétinée par le bétail  
Source : SMVG

D'autre part, ces rigoles drainent préférentiellement des bas-fonds humides peu praticables qui correspondent bien souvent à la présence d'habitats naturels remarquables, notamment au titre de la Directive Habitats.

Les terrains bordant ces ruisseaux sont ainsi fréquemment des zones humides d'intérêt patrimonial et présentent d'évidentes potentialités écologiques et méritent en cela une intégration dans le périmètre Natura 2000.

C'est à cette seule condition que les pratiques pourront y être rendues écologiquement compatibles, en concertation avec les exploitants locaux et grâce au soutien financier des fonds Natura 2000 qui ne peuvent être mobilisés qu'à l'intérieur du périmètre.

#### 2.1.1.2.3. Le volet paysager

Le paysage environnant de l'étang de la Pouge est protégé au titre de loi du 02 mai 1930 relative à la préservation des perspectives et monuments architecturaux et naturels. Il s'agit là d'une réelle reconnaissance des qualités paysagères du site, conformément à celles des gorges de la Gorre et du Gorret et du Bourg de Saint-Auvent annexés au site inscrit.



Photo 2 : Vue embrassante sur l'étang de la Pouge depuis un point élevé de la route de Leycuras, près du lieu-dit « La Besse »

La thématique « paysage » prend donc une importance particulière sur ce site Natura 2000, de sorte que les portions comprises dans les limites du site inscrit et enclines à modifier directement la perception paysagère du site doivent être intégrées au sein des limites du site (parcelles longeant la D58 sur la commune de Saint-Cyr et zones proches de la route de Leycuras ponctuée de points de vues panoramiques saisissants) (cf. Photo 2).

#### 2.1.1.2.4. Les terrains situés en aval

Les parcelles situées à l'extrême aval de l'étang, au-delà de la digue, ont d'ores et déjà été dotées d'équipements particuliers visant à la gestion du niveau d'eau. D'autres aménagements pourraient être envisagés afin d'améliorer encore la maîtrise du plan d'eau et protéger d'avantage le milieu récepteur. Il est donc judicieux d'inclure ces parcelles dans le périmètre Natura 2000.

#### 2.1.1.2.5. L'impact du bassin versant

Les exercices de concertation ont par ailleurs abordé la nécessité de prendre en compte l'ensemble du bassin versant dans la problématique Natura 2000. L'intégration directe d'un tel

territoire étant difficile à envisager, le bassin sera désigné comme zone d'influence du site Natura 2000, afin qu'y soient facilitées des démarches de gestion.

Cette dénomination n'engageant financièrement ou réglementairement aucune mesure concrète de la procédure Natura 2000, elle permettra néanmoins une incitation des particuliers et pouvoirs publics à une attention plus soutenue en matière de pratiques et de projets d'aménagement envisagés sur la zone.

Lors de la séance du 21 octobre 2003, le comité de pilotage a toutefois tenu à solliciter une extension complémentaire du site en faveur de l'intégration des parcelles riveraines du Gorret, sur une partie de son linéaire en amont du plan d'eau. La rivière étant directement impliquée dans les problèmes de qualité d'eau que connaît l'étang, le classement de ces parcelles permettrait en effet de bénéficier des fonds Natura 2000 pour y réaliser certaines opérations de restauration (restauration des berges, protection contre l'érosion par génie végétal, pose de clôtures riveraines et aménagement d'abreuvoirs pour les troupeaux).

Convenant que la prise en compte d'une partie raisonnable du bassin versant, impliqué dans la dégradation de la qualité de l'eau et donc dans celle des capacités d'accueil biologiques du site Natura 2000, ne pourrait qu'être une argumentation légitime et stratégique pour convaincre l'Union Européenne, le comité de pilotage a finalement entériné une augmentation supplémentaire de périmètre.

#### *2.1.1.2.6. Le périmètre final*

Au final, on obtient ainsi un découpage cohérent à l'échelle des parcelles cadastrales et agricoles, pour une surface globale de 225 ha.

Les deux extensions successives du périmètre Natura 2000 ont donc été proposées puis validées lors du Comité de pilotage du 21 octobre 2003. Le premier agrandissement concerne 114 ha de terrains périphériques à l'étang de la Pouge, la plupart du temps riverains du plan d'eau ou de son réseau hydrographique d'alimentation secondaire. Le second ajoute au site 27 parcelles contiguës au cours amont du Gorret, soit 66 ha (cf. Carte 2).